



BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

Préambule	
Synthèse du BP 2017 Budget Principal.....	
BUDGET PRINCIPAL	
I. Section de Fonctionnement	
A. Les dépenses de fonctionnement	
1. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement	
<i>a) Chapitre 011 – charges à caractère général</i>	<i>.....</i>
<i>b) Chapitre 012 – charges de personnel</i>	<i>.....</i>
<i>c) Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante</i>	<i>.....</i>
<i>d) Chapitre 66 – charges financières</i>	<i>.....</i>
<i>e) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement</i>	<i>.....</i>
B. Les recettes de fonctionnement	
1. La répartition par nature des recettes de fonctionnement	
<i>a) Chapitre 74– dotations, subventions et participations.....</i>	<i>.....</i>
<i>b) Chapitre 73– impôts et taxes.....</i>	<i>.....</i>
<i>c) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement</i>	<i>.....</i>
II. La section d'investissement	
A. Les emplois d'investissement	
<i>1- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées.....</i>	<i>.....</i>
<i>2-Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et chapitre 204 subventions d'équipement.....</i>	<i>.....</i>
<i>3-Détail des dépenses d'équipement proposées en 2017.....</i>	<i>.....</i>
B. Les ressources d'investissement	
<i>1-Chapitre 10 – Dotations et fonds propres.....</i>	<i>.....</i>
<i>2-Chapitre 13 – Subventions d'investissement.....</i>	<i>.....</i>
<i>3-Chapitre 16 – Emprunts.....</i>	<i>.....</i>
<i>4-Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement.....</i>	<i>.....</i>

Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49).

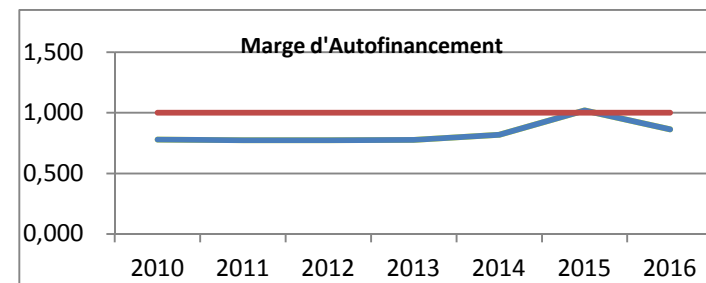
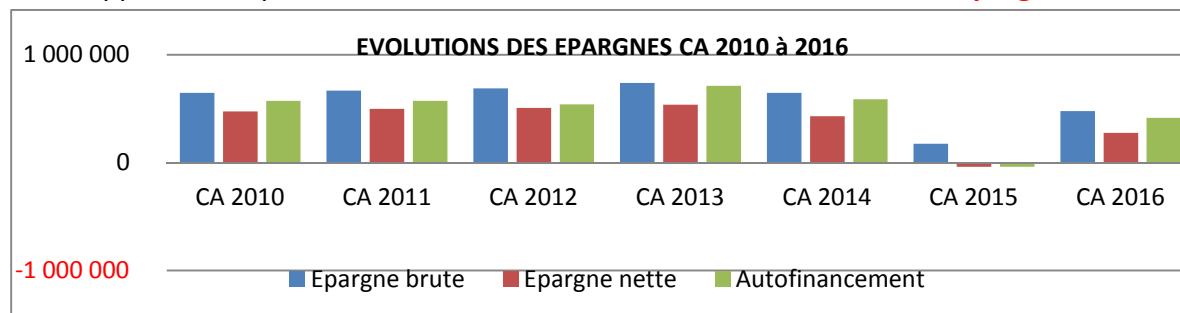
S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par:

- consultation sur place au service des finances de la Commune,
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse compta@la-gueriniere.fr

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Synthèse du BP2017 du Budget Principal proposé

Pour rappel, le compte administratif 2016 a mis en valeur un **excédent d'épargne nette de 274 454€**.



Ce niveau d'épargne nette se situe en dessous du niveau moyen 2010-2014 (489.775 €), et la marge d'autofinancement s'est considérablement réduite.

Les grands points du Budget primitif 2017 proposé :

1-Un exercice avec de fortes dépenses d'investissement :

Travaux de rénovation des logements (bureau association, temporaires, étage salicorne).

Acquisition du pôle médical de bon secours.

Réalisation des travaux de rénovation de la salle de sports, et de l'accueil périscolaire.

Acquisition (DIA) du bâtiment Pagot (boucherie).

2-La baisse des Dotations :

C'est une baisse globale de 101.000€ par rapport à 2016, contre 76.000€ proposé en réunion des finances (soit une différence de 25.000€).

1-La DSR: La dotation de solidarité rurale **baisse de 68.221 €** en 2017 soit -40%, la baisse concerne la fraction "bourg centre".

2-La DF: La dotation forfaitaire est réduite de 25.236 € en 2017, soit 8 % de baisse par rapport à 2016.

3-La DNP: La dotation nationale de péréquation baisse de 8.039 € en 2017 soit -9% par rapport à 2016. (Cette dotation n'est pas pérenne).

3-Une proposition d'augmentation des recettes fiscales:

Une augmentation du produit fiscal de 45.000€ environ (+3% par rapport à 2016). Cette augmentation permettrait de maintenir le niveau de service à la population et de conserver une marge d'autofinancement raisonnable (200-250K environ).

PREPARATION BP 2017

RECAPITULATIF GENERAL

(Montants en Euros)

12/04/2017

Proposition de Budget Primitif 2017.

Le Budget est voté par Chapitre en section de fonctionnement, et par Opération en section d'investissement.

Dépenses de Fonctionnement:Chapitres	2017	2016 Réalisé	2016 Alloué
011-Charges à caractère général	667 800,00	528 424,26	665 086,00
012-Charges de personnel et frais ass	890 000,00	888 373,64	935 000,00
014-Atténuations de produits	383 000,00	373 821,00	375 000,00
65-Autres charges de gestion courant	157 700,00	123 586,74	145 400,00
66-Charges financières	51 600,00	38 941,53	61 100,00
67-Charges exceptionnelles	2 300,00	2 622,50	3 800,00
68-Dotations provisions risques	65 000,00	0,00	0,00
042-Transferts entre sections	100 000,00	0,00	0,00
022 - Dépenses imprévues *(1)	40 000,00	0,00	45 000,00
023 Cpte de virement	726 341,25	984 536,97	395 792,09
TOTAL	3 083 741,25	1 955 769,67	2 626 178,09

Recettes de fonctionnement:Chapitres	2017	2016 Réalisé	2016 Alloué
70-Produits des services, du domaine	82 650,00	97 195,90	79 886,00
73-Impôts et taxes	1 628 607,00	1 599 030,10	1 572 638,94
74-Dotations, subventions et participa	512 366,00	628 236,32	604 000,00
75-Autres produits de gestion courant	235 000,00	64 791,89	60 000,00
76-Produits financiers	0,00	2,28	0,00
77-Produits exceptionnels	3 500,00	15 452,94	0,00
013-Atténuations de charges	0,00	34 785,12	7 650,00
002-Résultat reporté de N-1	621 618,25	500 812,09	500 812,09
		Affectation du Résultat.	
TOTAL	3 083 741,25	2 940 306,64	2 824 987,03

Dépenses d'Investissement:Opérations	2017	Dont RAR*	Dont 25% N-1*	Nouveaux crédits proposés
		Affectation du Résultat.		
16-Emprunts dettes + cautions	222 500,00			
001-déficit invt N-1	0,00			
0001-OP FINANCIERES	222 500,00			222 500,00
9402-RESTAURANT				
0006-MUSEE	1 000,00	1 000,00		0,00
2001-TAMARINS				
2002-BIBLIOTHEQUE	7 000,00			7 000,00
2101-CTM				0,00
8901-ECOLE	19 600,00	800,00		18 800,00
9001-MAIRIE	13 000,00	2 513,58		10 486,42
2007-BATIMENTS	823 000,00	151 121,91	28 100,00	643 778,09
9002-VOIRIE	405 000,00	91 224,55	70 640,00	243 135,45
9004-EGLISE				
2008-MATERIEL	100 000,00	52 000,00	10 800,00	37 200,00
2010-CCU	140 000,00	115 000,00	11 000,00	14 000,00
2004-CTU				
2009-SALLE FETES				
2015-EX ATELIERS/SDSPORTS	740 000,00	34 656,00		705 344,00
0002-NON INDIVIDUALISEES	38 000,00	22 377,74	3 000,00	12 622,26
(ART) 020-Dépenses imprévues				
Cpte équilibre Dep à définir				
TOTAL	2 509 100,00	470 693,78	123 540,00	1 914 866,22

Recettes d'Investissement:Opérations	2017	Dont RAR*	Nouveaux crédits proposés
021	726 341,25		726 341,25
10222-FCTVA	70 000,00		70 000,00
024-Cession	320 000,00		320 000,00
10223 ET 10226 -TLE + TA	40 000,00		40 000,00
Amortissements	100 000,00		100 000,00
1068-Excd fct report	192 012,23		192 012,23
001-exc invt N-1	156 015,55		156 015,55
0001-OP FINANCIERES	1 604 369,03	50 000,00	1 554 369,03
9402-RESTAURANT			
0006-MUSEE			
2001-TAMARINS			
2002-BIBLIOTHEQUE			
2101-CTM			
8901-ECOLE			
9001-MAIRIE			
2007-BATIMENTS	228 800,00		228 800,00
9002-VOIRIE	72 666,00	72 666,00	0,00
9004-EGLISE			
2008-MATERIEL			
2010-CCU			
2004-CTU			
2009-SALLE FETES			
2015-EX ATELIERS/SDSPORTS	179 663,00		179 663,00
0002-NON INDIVIDUALISEES			
Cpte équilibre (emprunt)	423 601,97		
TOTAL	2 509 100,00	122 666,00	1 962 832,03

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2017 proposé s'élève à 5,59 millions d'€uros (M€) et se compose:

- D'une section de fonctionnement de 3,08 Millions€
- D'une section d'investissement de 2,51Millions€

Les crédits d'investissement reportés sur 2017 (restes à réaliser) sont utilisés pour poursuivre les travaux et actions entrepris en 2016, leurs montants s'élèvent à :

- 470.693 € en dépenses d'investissement.
- 122.666 € en recettes d'investissement.

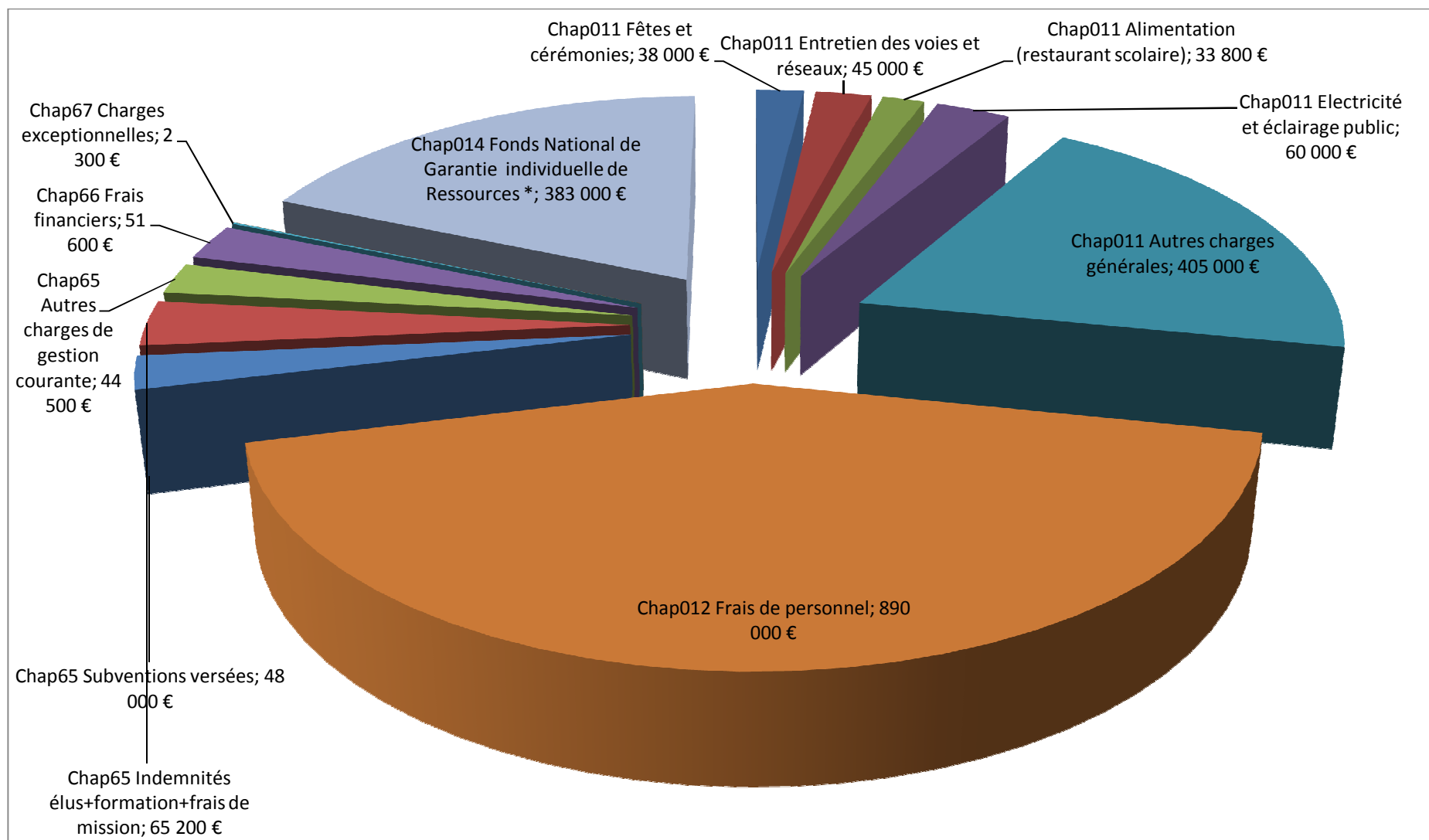
Les crédits d'investissement votés en janvier 2017 (25% maximum du montant budgété en2016) sont utilisés pour lancer de nouveaux travaux avant le vote du budget primitif en avril 2017, leurs montants s'élèvent à :

- 123.540 € en dépenses d'investissement.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES VENTILEES PAR NATURE EN €



Les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif 2017 s'élèvent à 2,19 M€ ; soit une diminution de 1.70% par rapport aux dépenses réelles prévues au Budget Primitif 2016.

a) Chapitre 011 – charges à caractère général

Les dépenses relatives au fonctionnement des services proposées s'élèvent à 668 K€ (30,46% du total des dépenses réelles de fonctionnement), soit une augmentation de 0,41% par rapport au BP 2016.

Cette proposition d'augmentation en 2017 des charges à caractère général s'explique par de nouvelles charges structurelles:

- instruction de l'urbanisme par un cabinet privé : 34.000€
- augmentation de l'enveloppe de point à temps voirie : +15.000€ environ
- location de vestiaires modulaires dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire : 6.606€

Les frais de contentieux proposés (principalement liés au litige camping) sont budgétés en 2017 à hauteur de 86.000€ (montant réalisé en 2016).

b) Chapitre 012 – charges de personnel

Les dépenses de personnel proposées s'élèvent à 890 K € (40,60% du total des dépenses réelles de fonctionnement) soit une diminution de 4,81 % par rapport au BP 2016.

Quant à l'évolution proposée des charges de personnel, elle s'explique avec les facteurs majeurs suivants :

1. Volet cotisations patronales (Augmentation).

Les hausses de cotisations patronales avec la cotisation vieillesse du régime général pour le non titulaires, la cotisation CNRACL applicable aux agents titulaires de la fonction publique, la cotisation patronale IRCANTEC applicable aux agents non titulaires de la fonction publique, et les cotisations Urssaf.

2. Volet personnel titulaire (baisse).

Suppression du poste d'un agent cadre A (Administratif) en février 2017.

La baisse des rémunérations des agents titulaires en arrêt maladie (2 agents : Garde Champêtre+ Agent technique).
Hausse du point d'indice et GVT (Glissement vieillesse technicité).

3. Volet personnel non titulaire (stabilisation).

Remplacement du garde champêtre depuis avril 2016 jusqu'en avril 2017 (attente info).

Remplacement d'un agent technique (service bâtiments) depuis février 2016.

Recrutement d'un agent en CDD (remplacement Viviane).

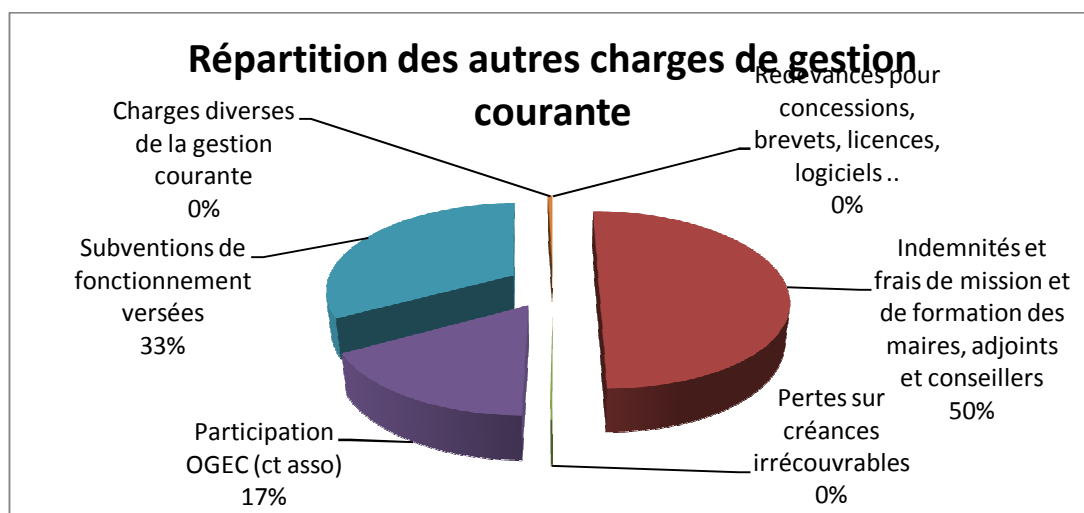
4. Volet autre personnel extérieur (stabilisation).

Affectation d'un agent par le service de remplacement du Centre de gestion dans le cadre du congé maternité d'un agent titulaire.

Interventions d'ESNOV.

Mise à disposition d'un animateur par l'amicale laïque dans le cadre des TAP.

c) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante



Ce chapitre budgétaire propose 157.700 € et représente 7,2% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il est en hausse de 12.300€ par rapport à 2016 (8.46%) :

- ✓ Subvention de fonctionnement CCAS (épicerie solidaire : + 13.000€)

d) Chapitre 66– charges financières

Les intérêts de la dette s'élèvent à 52 K € (2,35% du total des dépenses réelles de fonctionnement).

e) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

✓ Le chapitre 014-Atténuation de produits :

Ce chapitre budgétaire propose 383.000 €.

L'essentiel de cette somme (354.091 €) correspond à la contribution de la Commune au FNGIR* (Fonds National de Garantie Individuelle de ressources : prélevé sur les ressources fiscales).

Le reste correspond au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal (25K en 2017, 20K en 2016) :

Une augmentation du FPIC de 5.000 € est proposée en 2017 (+8.226€ entre 2015 et 2016).

✓ Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transferts entre section » propose 100.000€ en 2017 dont :
Les dotations aux amortissements (Subventions d'équipement du Sydev + Etudes).

***FNGIR :**

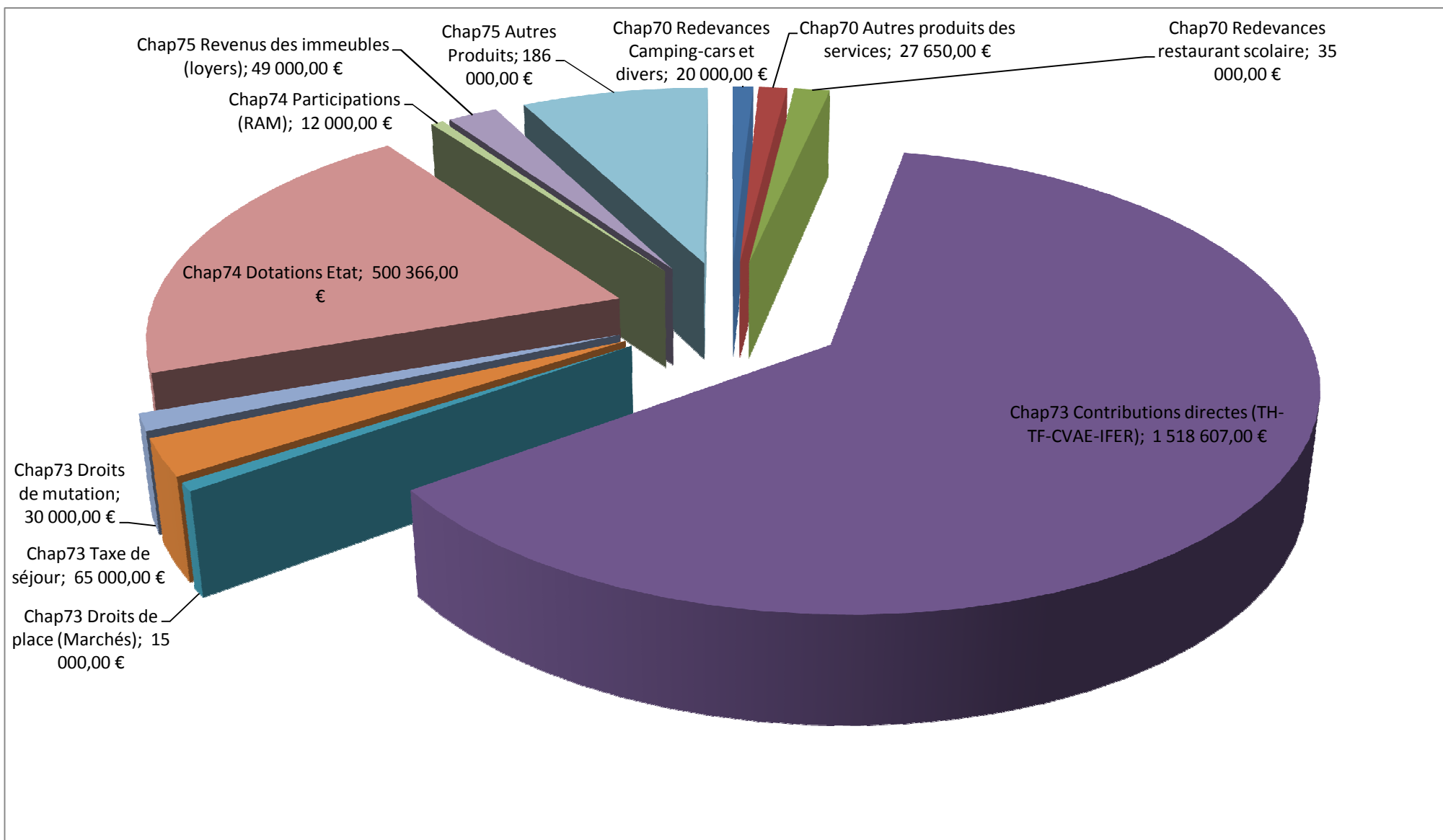
Afin d'assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de la réforme fiscale de 2010(remplacement de la Taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale, est créé un fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune et de chaque EPCI seront, selon le cas :

- diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR
- ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds

Pour chaque commune et chaque EPCI sont comparées :

- les principales ressources fiscales 2010, calculées en fonction des différentes règles actuelles (1er terme).
- les mêmes ressources 2010 (théoriques), calculées en fonction des futures dispositions (2ème terme).

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**1-RECETTES DE FONCTIONNEMENT VENTILEES PAR NATURE EN €**

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au Budget Primitif 2017 s'élèvent à 2,46 M€.

a)-Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Il s'agit des diverses dotations.

- ✓ Pour la dernière année, et dans le cadre du redressement des finances publiques, la dotation forfaitaire est réduite de 25.523€ en 2017 soit 8% de baisse par rapport à 2016 (Baisse de 54.706 € en 2016 soit 14,77% de baisse par rapport à 2015)-
- ✓ La dotation de solidarité rurale qui a diminuée pour la première fois de 3.946 € en 2016 (soit -2,27% par rapport à 2015), **est la plus touchée avec une baisse de 68.221€ en 2017, soit -40% par rapport à 2016** : la baisse concerne la fraction « bourg centre ».
- ✓ La dotation nationale de péréquation est réduite de 8.039€ en 2017 (- 9.708 € en 2016 soit -10% par rapport à 2015).

Ainsi, la baisse des dotations 2017 de l'Etat s'élève à **101K€**, soit -18% par rapport à 2016.

C'est un nouveau (dernier ?) coup dur pour l'épargne de la Collectivité, avant le projet de réforme (majeure) de la DGF prévue en 2018.

b)-Chapitre 73 – Impôts et taxes ~~(à présenter à la fin du document afin d'ouvrir le débat fiscal)~~

Il s'agit principalement de la fiscalité directe locale dont le vote des taux 2017 interviendra en avril prochain.

Dans le cadre du maintien du niveau de service à la population, et compte tenu :

- ✓ De la baisse des dotations de l'Etat présentée précédemment.
- ✓ De la capacité d'autofinancement en baisse.
- ✓ De la variation à la hausse des charges structurelles (frais de fonctionnement des nouveaux bâtiments (Accueil périscolaire-Bon Secours), participation au CCAS dans le cadre d'une épicerie solidaire.
- ✓ De la baisse des recettes du domaine.
- ✓ Et donc de la nécessité d'une reconstitution de l'épargne afin de financer les projets d'équipement du mandat.

Le scénario qui vous est proposé fait évoluer le produit de la fiscalité de **+ 45K€** par rapport au BP 2016.

Les taux d'imposition qui vous sont proposés sont les suivants :

	Taux 2016	Taux proposés	Variation du taux	Base prévisionnelles 2017*	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15.07	15.52	+ 3%	6.362.000	987 382
Taxe foncière (bâti)	9.15	9.42	+ 3%	4.252.000	400 538
Taxe foncière (non bâti) (liée à la TH)	9.52	9.80	+ 3%	68.300	6.693
C.F.E	14.51	14.51		269.600	39.119
Produit fiscal attendu					1.433.732

Pour rappel, voici l'impact de cette hausse fiscal (3%) sur un foyer représentatif:

Principal sans personne à charge (78% des résidents principaux), avec un bien ayant une valeur locative brute de 3073 (bien <10ans ; 110m2H) (Valeur locative moyenne de la commune 2016=2391). 2016=2391

- Th = +13€ de cotisation Communale en plus par rapport à 2016.
- TFB= +4€ de cotisation Communale en plus par rapport à 2016.

***CVAE :**

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET). Elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires à partir d'un certain montant (>500 000€) et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

***IFER :**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) concerne certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

c)-Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

- Le chapitre 013 « atténuation de charges » propose 0€ en 2017 contre 34.785€ en 2016. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie.
Non budgété par sécurité.
- Le chapitre 70 « produits des services » propose 82.650€ en 2017 contre 79.886€ budgété en 2016, soit une hausse de 3.46% (insuffisamment budgété en 2016).

- Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » propose 235.000€ en 2017 contre 60.000€ budgété en 2016, soit une augmentation de 291% et comprend principalement les recettes de location d'immeubles (49.000€ en 2017 contre 53.000 € au BP2016).

Cette hausse du chapitre 75 s'explique ainsi :

- Reversement prévisionnel de l'excédent du budget lotissement : 179.000€ au compte 7551.

La baisse des loyers est expliquée par :

La fin de la location des bureaux au SMAM compensée partiellement par de nouveaux baux : Infirmières + Chronos info.

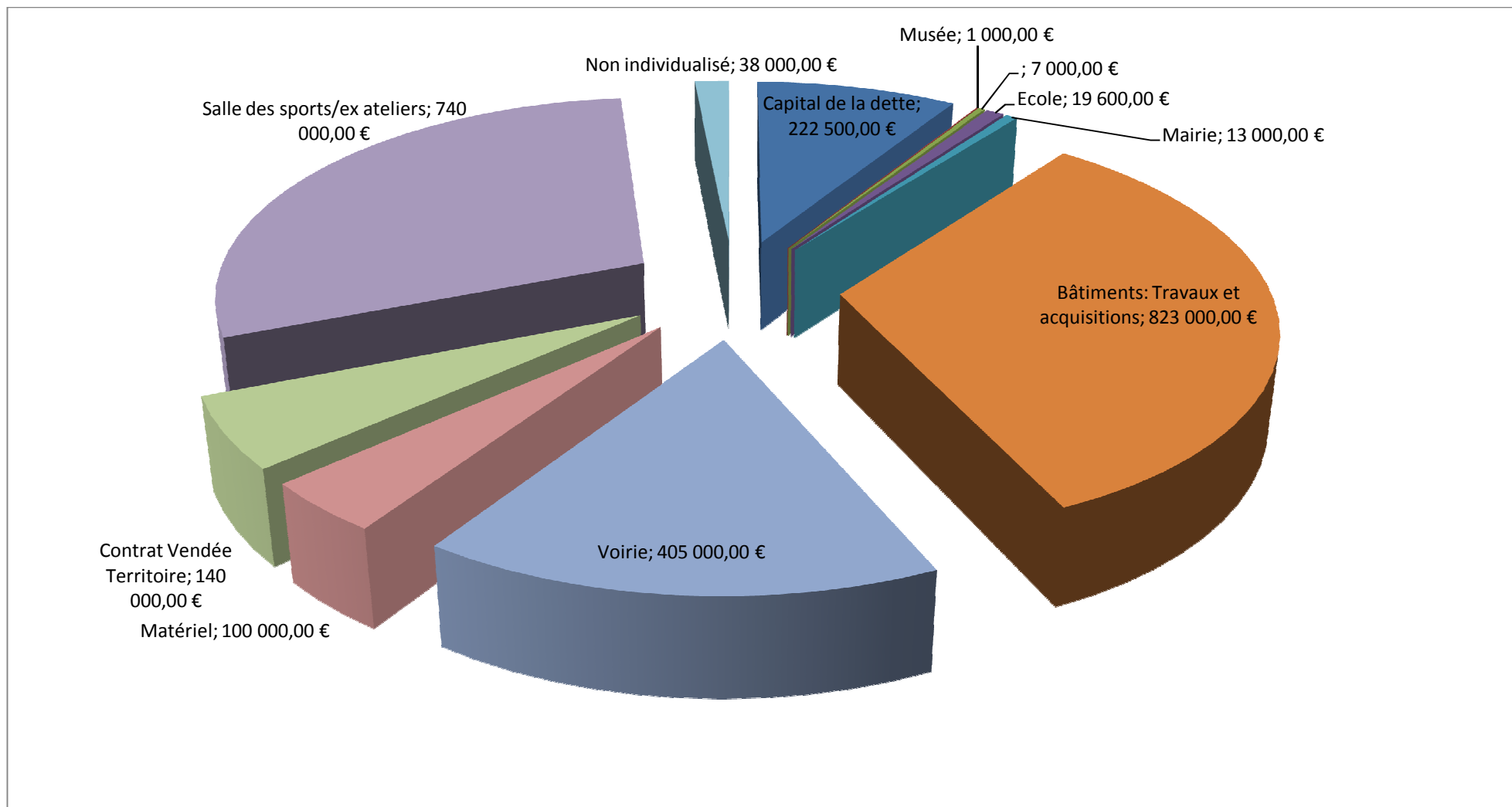
- Le chapitre 77 « produits exceptionnels » propose 3.500€ et concerne principalement :

- Les produits exceptionnels divers : fonds et prestations TAP.
- les produits des cessions d'immobilisations (inscrit au 024 au BP).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

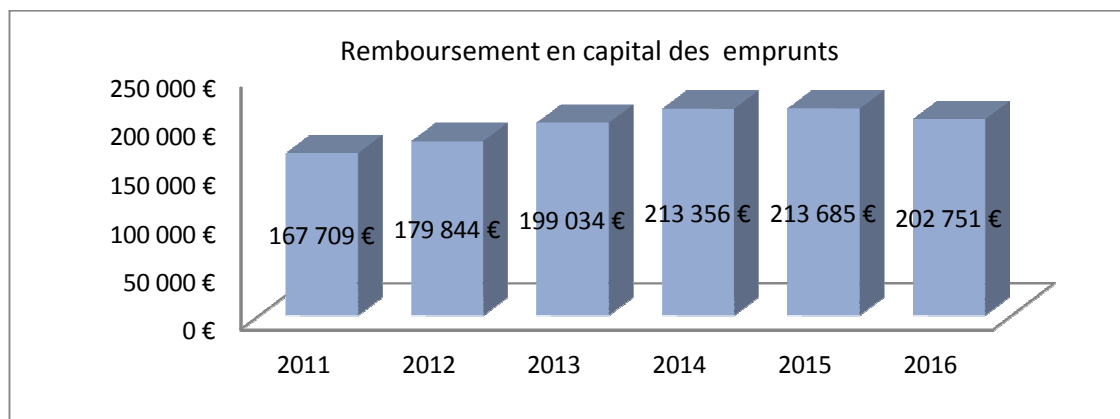
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VENTILEES PAR OPERATIONS EN €



Les dépenses réelles d'investissement du Budget Primitif 2017 proposées s'élèvent à environ 2,50M€.

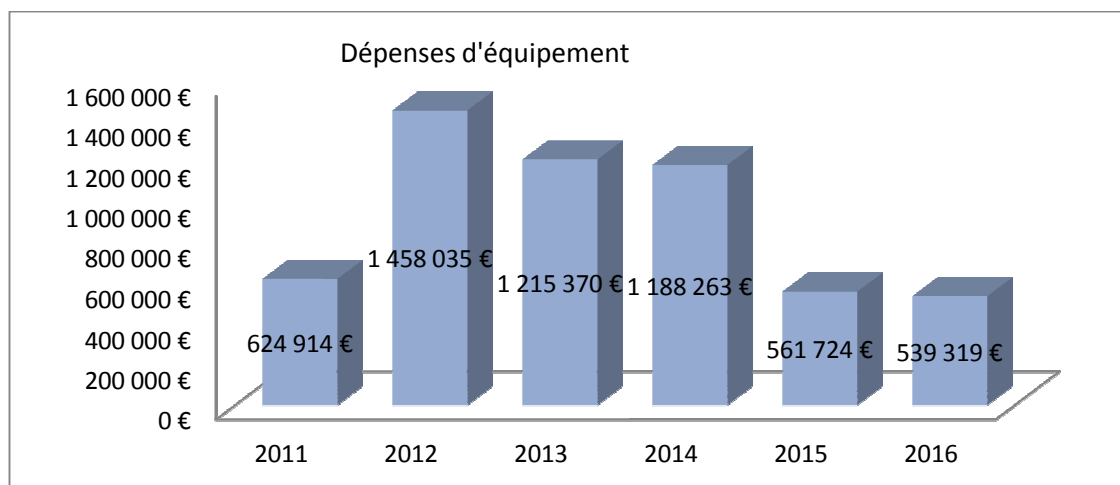
1- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre propose 222 500€ pour 2017, et porte essentiellement (2) sur des remboursements en capital d'emprunts qui ont varié ces dernières années de la manière suivante :



(1) la différence correspond à des dépôts et cautionnement versés.

2- Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et chapitre 204 subventions d'équipement



Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut d'une collectivité hors opérations pour le compte de tiers.

Le montant proposé pour 2017 s'élève à 2.321.600€, soit une augmentation de 330 % par rapport à 2016.

Soit l'exercice du mandat le plus important en équipement prévu.

Le détail figure dans la liste ci-dessous.

3-Détail des principales dépenses d'équipement inscrites en 2017 (>10.000€).Restes à réaliser inclus.

- Les investissements prévus dans **l'opération « Salle de Sports »** représentent 29 % des dépenses d'investissement, et seront affectés principalement aux actions suivantes :

SALLE DE SPORTS / ACCUEIL PERISCOLAIRE : 740K TTC	
✓ BP2017 BDC581 MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION SALLE SPORTS 408K SOLDE 2017	408 000 €
✓ BP2017 BDC581 MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION SALLE SPORTS ACOMPTE 2017 210K	210 000 €
✓ BP2017 P1 BDC608 MO 2017 SALLE SPORTS SOLDE MISSIONS 28K	28 000 €
✓ BP2017 BDC607 DEMOLITION ANCIENS ATELIERS 24K	24 000 €
✓ BP2016 BDC608 MO SALLE SPORTS MISSIONS PROJET 30K	30 000 €
✓ BP2017 P1 BDC581 RENO SALLE SPORTS SECU (FONDATIONS SPECIALES-TAXES-FRAIS) 15K	15 000 €

- Les travaux prévus dans **l'opération « Bâtiments »** représentent 33% des dépenses d'investissement, et seront affectés principalement aux actions suivantes :

BATIMENTS : 823K TTC	
✓ ACOMPTE ACQUISITION BON SECOURS PHASES 4-7 /9 173K TTC	173 000 €
✓ ACOMPTE ACQUISITION BON SECOURS PHASES1&2&3 /9 165K TTC	103 423 €
✓ SOLDE ACQUISITION BON SECOURS PHASE 8-9 /9 35k TTC	35 000 €
✓ AC01-SIGNATURE ACTE- ACQUISITION VEFA POLE MEDICAL BON SECOURS	34 474 €
✓ DIA Acquisition et frais (notaire+agence) du bâtiment « la Boucherie »	115 000 €
✓ Création Locatif 90k (ex SMAM)	90 000 €
✓ TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE 5 LOGEMENTS TEMPORAIRES	72 000 €

✓ Création Logement dédié au Plan Communal de Sauvegarde (Etage Salicorne) 68K	68 000 €
✓ Création Logement d'urgence administrés (Etage Salicorne) 68K	68 000 €
✓ ACCESSIBILITE PROG.2017 ACCUEIL PERSISCOLAIRE 17300€	17 300 €

- Les aménagements prévus dans **l'opération « voirie »** représentent 16 % des dépenses d'investissement, et seront affectés principalement aux actions suivantes :

VOIRIE : 405K	
✓ Complément d'aménagement de sécurité rue du Pré Brochet	22 000 €
✓ WX AMENAGTS SECU RUE PRE BROCHET ET MARGOT 20K	20 000 €
✓ PLUVIAL CANTINE + HAMEAU LOIRE	10 760 €
✓ SYDEV EFFACEMENT RESEAU RUE DES CAP HORNIERS ELEC+TEL 110.420	110 420 €
✓ SOLDE PLUVIAL RUE DES CAPS HORNIERS+MO 74K	74 000 €
✓ Travaux neufs éclairage public Rue des Cap'Horniers	18 000 €
✓ CONTENEURS 4 CASE PARKING PINSONNIERES	13 000 €

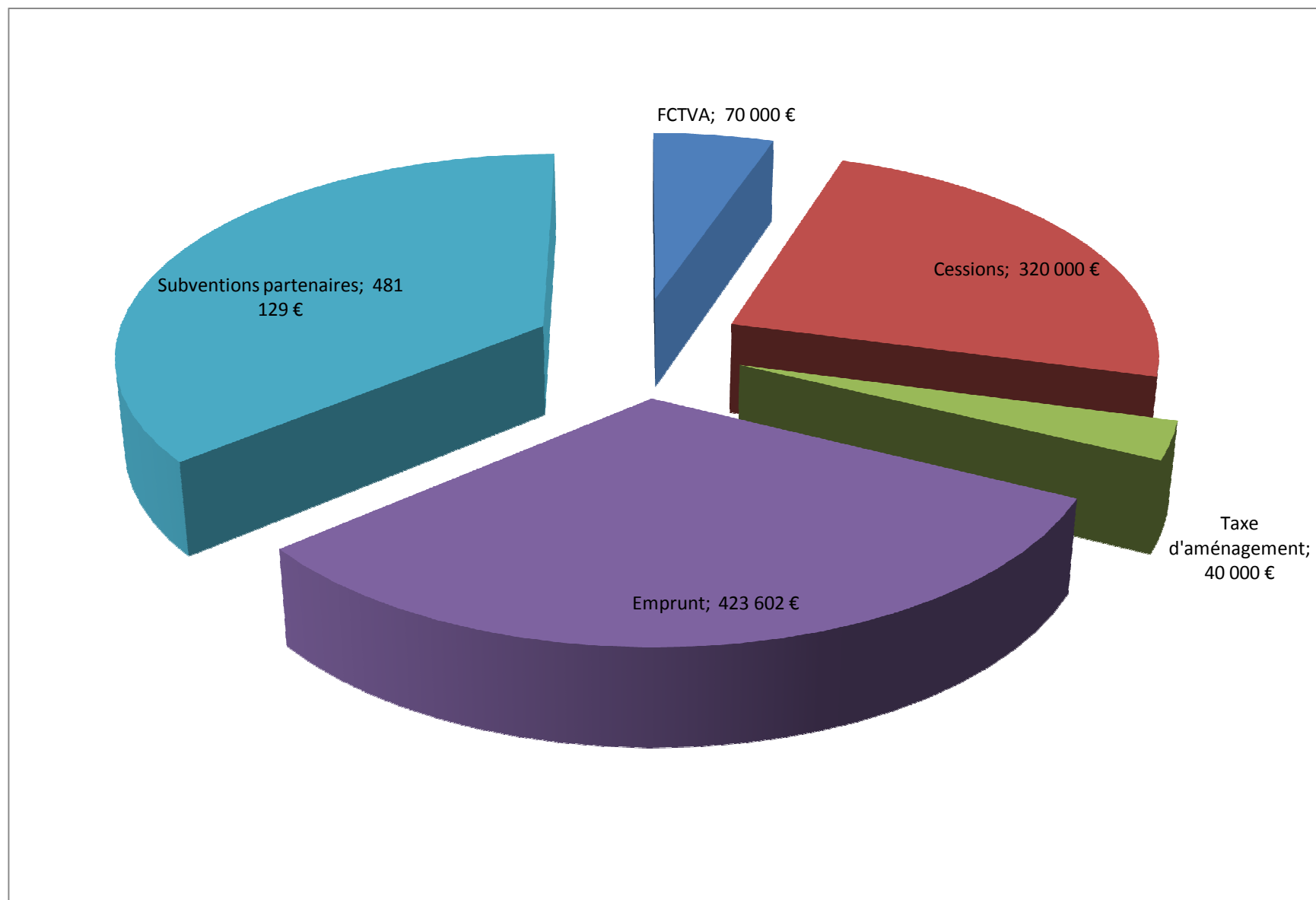
- Les aménagements prévus dans **le cadre des autres opérations (hors dette)** représentent 13 % des dépenses d'investissement, et seront affectés principalement aux actions suivantes :

CONTRAT VENDEE TERRITOIRE (ex CEL) :140K	
✓ CCU EXPRO MAISON PEULT + FRAIS 115.000€	115 000€
✓ Indemnité de réemploi expropriation maison Péault	11 500 €
MATERIELS : 100K	
✓ ACQUISITION D'UN TRACTEUR CHARGEUR AVEC REMORQUE	41 000 €
✓ ACQUISITION DE LA BENNE AGRICOLE RAYBAC 14T	10 680 €
✓ Utilitaire électrique (remplacement kangoo) 25.000 euros valeur d'achat -	20 000 €

6000 euros de bonus écologique=19000€.	
MAIRIE : 13K	
✓ Couverture mairie (2ème tranche)	18 000 €
ECOLE : 19K	
✓ ACCESSIBILITE PROG.2017 ECOLE PUBLIQUE 4 PORTES	18 000 €
NON INDIVIDUALISE : 14K	
✓ PLU SOLDE	14 135 €

B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT VENTILEES PAR NATURE EN €



1-Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre est budgété à hauteur de 110K (hors reports). Il intègre le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre de l'année 2016 : 50K, et 2017 : 20K.

Au-delà, les seules recettes prévues correspondent à de la taxe d'aménagement (ancienne taxe locale d'équipement) pour un montant total de 40K€ en 2017 (52.946€ en 2016).

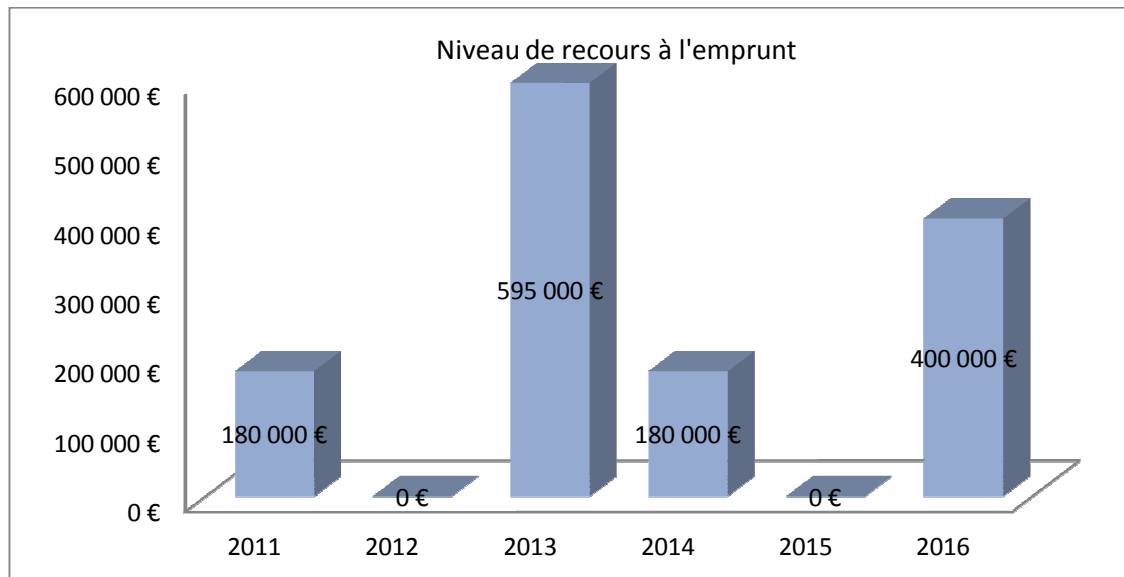
2-Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Ce chapitre propose 481K € et concerne les partenaires suivants :

ETAT : 275K	
✓ DETR 2017 ACQUISITION MAISON PEULT	38 000 €
✓ FSIL (fonds de soutien) TRAVAUX LOGEMENTS RENO THERMIQUE	147 800 €
✓ SOLDE DETR SALLE SPORTS	55 765 €
✓ ACOMPTE 30% DETR SALLE SPORTS	23 898 €
✓ DOTATION PARLEMENTAIRE SD SPORTS	10 000 €
REGION: 118K	
✓ PARTICIPATION BON SECOURS CONSTRUCTION POLE PARAMEDICAL	43 000 €
✓ SUBVENTION REGION FONDS RURALITE SD SPORTS	50 000 €
✓ SUBVENTION REGION PERF ENERGETIQUE SD SPORTS (DDE PAR LE SYDEV)	25 000 €
COMMUNAUTE COMMUNES NOIRMOUTIER : 60K	
✓ FONDS DE CONCOURS 2016 VOIRIE	60 400 €
(attente délibération du fonds de concours 2017)	
CONSEIL DEPARTEMENTAL : 15K	
✓ SUBVENTION RENO VESTIAIRES SD SPORTS	15 000 €

3-Chapitre 16 – Emprunts

Le niveau de recours à l'emprunt nécessaire au financement des investissements a varié les années passées de la manière suivante :

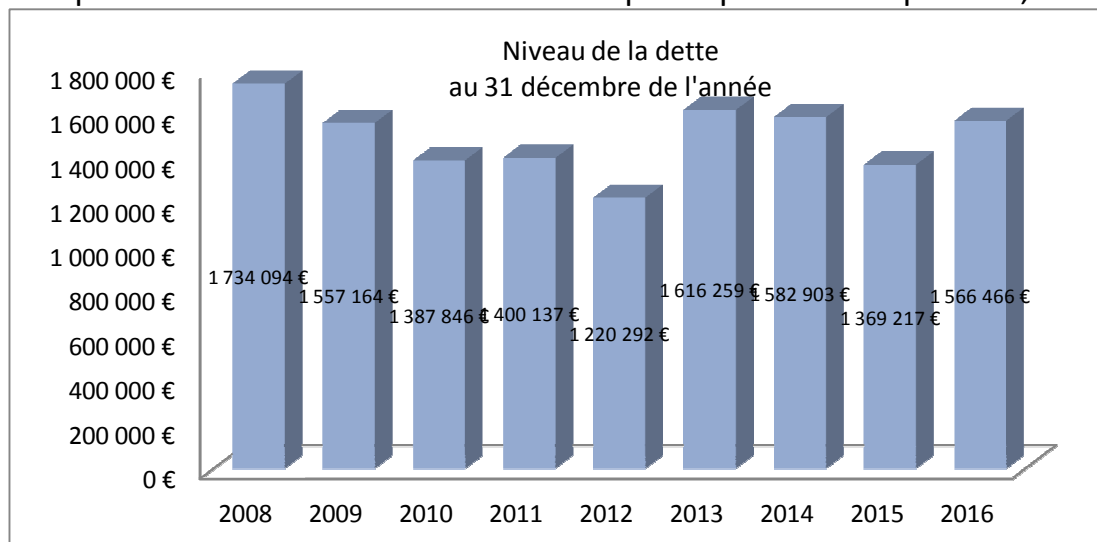


Un emprunt de 400.000€ a été contracté en 2016 afin de financer les travaux de voirie 2016, ainsi que le projet d'accueil périscolaire (décalé en 2017), dans un contexte favorable (taux bas).

Un emprunt d'équilibre est proposé en 2017 à hauteur de 423 K€.

Cet emprunt ne sera pas sollicité à 100%. En effet, il sera réduit par les marges de sécurité budgétées en 2017 (recettes sous estimées et dépenses surestimées), ainsi que par l'autofinancement 2018 qui concernera les restes à réaliser 2017. Le montant de l'emprunt réel est estimé à 300-350K.

Compte tenu des remboursements en capital opérés sur la période, l'évolution du niveau de l'endettement a été la suivante :



L'encours de la dette au 31/12/2016 atteint 1.566 466€, soit un niveau légèrement inférieur à celui atteint en début de mandat précédent (année 2008 avec 1.734.094€) : **le niveau de l'endettement est donc stabilisé.**

4-Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les autres chapitres de recettes d'investissement sont les chapitres 20 à 23, 27, 45, 040 et 041, 024.

- **chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section »** propose 100 K€ et correspond aux dépenses de fonctionnement du chapitre 042. Il comprend l'amortissement des biens d'investissement (comptes 28), et les cessions d'immobilisations enregistrées aux comptes 192 et 21.
Amortissements des études et des subventions du SYDEV.
- **chapitre 024 « opération d'ordre de transfert entre section »** propose 320K€ et correspond aux cessions suivantes :
 - Cession de l'actif (colonie laval + destruction) vers le budget lotissement : **270K €**.
 - VENTE LD GARNIER LD122-L454-L796 : **35K€**.
 - Vente du podium modulable et reprise du Kangoo : **12K€ + 4K€**.